



**Formulaire de demande d'aide
pour fermeture obligatoire en décembre 2020 et janvier 2021**

A rentrer à :
Agence de Développement local de la Ville de Marche
Boulevard du midi, 22- 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél. : 084/32 70 59 – adl@marche.be

1. Renseignements concernant le requérant

Nom et prénom :

Numéro de registre national :

Pour le compte de (1) :

Rue et n° :

Code postal et localité :

Téléphone :

E-mail :

N° de compte Iban sur lequel verser l'aide :
.....

libellé au nom de (2) :

Numéro d'entreprise :

(1) Indiquez le cas échéant, le nom de la société ou de l'organisme demandeur

2. Lieu d'exploitation et type d'activité

Rue et n° :

Code postal et localité :

Secteur d'activité :

Agence de développement Local ASBL

Siège social : boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche-en-Famenne - **Tel** : 084 32 70 59

Siège d'exploitation : boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche-en-Famenne - **Tel** : 084 32 70 59

Numéro d'entreprise : 0896 189 235 – RPM Liège (div. Marche-en-Famenne)

E-mail général : adl@marche.be

Site: www.marche.be/economie

Banque : BE46-0682-4947-5236

Date du début de l'activité :

3. Déclaration du requérant

Le requérant sollicite l'aide d'un montant de 500€ proposée par le Conseil communal en date du 7/12/2020 suite à la fermeture de son activité en :

- Décembre 2020
- Janvier 2021

Il déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de l'aide et y souscrire sans réserve.

Le requérant déclare sur l'honneur être dans les conditions reprise ci-dessous et avoir remis la une attestation (pièce comptable ou autre) démontrant de son activité dans les secteurs visés par les mesures d'interdiction.

Les critères d'octroi sont définis comme suit :

Le bénéficiaire doit avoir une activité commerciale soit :

- Sous statut de personne physique et avoir son siège social ou un siège d'exploitation à Marche-en-Famenne.
- une TPE (- 10 travailleurs et dont le CA ou le total du bilan annuel n'excède pas + de 2.000.000 €) et avoir son siège social ou un siège d'exploitation à Marche-en-Famenne.
- une micro-asbl (- 10 travailleurs ETP ou chiffre d'affaire inférieur à 700.000 € (HTVA) ou total du bilan inférieur à 300.000 €)

La prime ne peut être sollicitée que sous les conditions cumulatives suivantes :

- être une entreprise commerciale ou assimilé ou encore être un indépendant en personne physique à titre principal ;
- être dans l'impossibilité de pratiquer sa profession ou d'ouvrir son commerce suite à l'interdiction de réouverture prise par le comité de concertation du 27 novembre 2020 et ce, à partir du 1er décembre 2020 ;
- être en activité depuis plus de 9 mois ;
- Ne pas avoir de dette envers la Ville de Marche-en-Famenne antérieure à l'exercice 2020 (Rôles 2019 et antérieurs) ;

Fait de bonne foi à le

Signature du requérant

Agence de développement Local ASBL

Siège social : boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche-en-Famenne - **Tel** : 084 32 70 59

Siège d'exploitation : boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche-en-Famenne - **Tel** : 084 32 70 59

Numéro d'entreprise : 0896 189 235 – RPM Liège (div. Marche-en-Famenne)

E-mail général : adl@marche.be

Site: www.marche.be/economie

Banque : BE46-0682-4947-5236

Pièces à joindre impérativement :

- le formulaire de demande de prime dûment complété ;
- Une attestation (pièce comptable ou autre) démontrant de son activité dans les secteurs visés par les mesures d'interdiction.

Agence de développement Local ASBL

Siège social : boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche-en-Famenne - **Tel :** 084 32 70 59

Siège d'exploitation : boulevard du Midi, 22 - 6900 Marche-en-Famenne - **Tel :** 084 32 70 59

Numéro d'entreprise : 0896 189 235 – RPM Liège (div. Marche-en-Famenne)

E-mail général : adl@marche.be

Site: www.marche.be/economie

Banque : BE46-0682-4947-5236